

Le Pin, le 15 avril 2022



Mairie de Le Pin

INFORMATION

Mesdames, Messieurs,



Je vous informe que, conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal se réunira le :

Jeudi 21 avril 2022 à 20h00
Au salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

Lors de cette séance, les points ci-dessous seront abordés :

- Vote du compte de gestion 2021,
- Election d'un président de séance pour l'adoption du compte administratif 2021,
- Vote du compte administratif 2021,
- Affectation des résultats 2021,
- Vote du taux des taxes 2022,
- Vote du budget 2022,
- Application de la fongibilité des crédits,
- Attribution des subventions aux associations,
- Convention entre la communauté d'agglomération de Roissy Pays de France et la commune de Le Pin pour la mise à disposition des créneaux horaires à la piscine de Claye-Souilly – année scolaire 2022/2023,
- Fixation de la participation communale aux séjours en colonie de vacances et aux voyages scolaires des collégiens et lycéens,
- Groupement de commandes du Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne (SDESM) – Maintenance éclairage public 2023-2026.

Le Maire,
Lydie WALLEZ

The official stamp of the Mairie de Le Pin is circular. It features the text 'MAIRIE DU PIN' at the top and '(SEINE-ET-MARNE)' at the bottom. In the center, there is a small illustration of a building, likely the town hall, with a star on either side.